

## CIRCULAIRE 030-24

Le 28 mars 2024

### L'IDENTIFICATION DES CLIENTS ET DES ORDRES PUBLICATION DE LIGNES DIRECTRICES

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a élaboré des [lignes directrices](#) en complément des règles de la Bourse relatives à l'identification des clients et des ordres (les « Exigences d'identification »). Ces exigences entreront en vigueur le 28 juin 2024, après la fermeture des marchés, et la Division s'attend à une conformité à ces exigences au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024 (voir la circulaire [144-23](#)).

Ces [lignes directrices](#) fournissent des renseignements supplémentaires ainsi que les attentes de la Division quant aux Exigences d'identification.

L'ensemble des publications concernant les Exigences d'identification, incluant les versions mises à jour de ces publications, sont accessibles sur la [page Identification des clients et des ordres](#) du site web de la Division. Veuillez noter que, le 21 février 2024, le document [Scénarios - Code abrégé](#) a fait l'objet de quelques modifications mineures (identifiées à la section Journal des modifications de la page Sommaire du document).

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division:

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.